

*CONCOURS REGIONAL D'ELEVAGE
DES CHEVAUX ARABE BARBE*

MISSOUR - IFRANE



SOMMAIRE

LES OFFICIELS

PROGRAMME DU CONCOURS RÈGLEMENT

GÉNÉRAL DES CONCOURS

RÈGLES DE CONDUITE DES CONCOURS D'ÉLEVAGE

CONCOURS DE CHEVAUX ARABE-BARBE

LES OFFICIELS

<i>DIRECTEUR DU CONCOURS</i>	<i>M. OMAR SKALLI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL</i>
<i>DIRECTEUR TECHNIQUE DES CONCOURS</i>	<i>M. OMAR BENAZZOU, DIRECTEUR DES HARAS NATIONAUX À LA SOREC</i>
<i>COMITE D'ORGANISATION</i>	<i>M. AZIZ HARRACHI, DIRECTEUR DU HARAS NATIONAL D'OUJDA</i>
	<i>DR. MOHAMMED REDA ABDESSADKI, RESPONSABLE SITE</i>
<i>COORDINATION</i>	<i>M. ZIYAT YASSINE</i>
<i>JURY</i>	<i>DR. OUSSIDHOUM MOHAMED</i>
	<i>DR. BZIOUI ABDELAZZIZ</i>
	<i>DR. OUARDOUZ ABDELLAH</i>
<i>COMITE DISCIPLINAIRE</i>	<i>DR ZEJJARI ABDERRAHIM</i>
	<i>M. AFSABI MOHAMED</i>
	<i>M. BELOULA NOUREDDINE</i>
<i>SECRETARIAT / ANIMATION</i>	<i>M. YOUNES ANKID</i>
<i>ORGANISATION EVENEMENTIELLE</i>	<i>MME HYNDE DOMENECH</i>
	<i>M. NAOUFEL BENZARI</i>
<i>RINGMASTER</i>	<i>M. MIRGOUL MOHAMED</i>

PROGRAMME

28 - 06 - 2021 / FEMELLES

CONTRÔLE DISCIPLINAIRE À 7H30

09h00 - 09h45	CLASSE 1 : POULINIÈRES SUIITÉES 4 À 8 ANS
10h00 - 10h45	CLASSE 2 : POULINIÈRES SUIITÉES 9 ET PLUS
11h00 - 11h45	CLASSE 3 : POULINIÈRES NON SUIITÉES 4 À 8 ANS
12h00 - 12h45	CLASSE 4 : POULINIÈRES NON SUIITÉES 9 À 20 ANS
13h00 - 13h45	CLASSE 5 : POULICHES 2 ANS
14h00 - 14h45	CLASSE 6 : POULICHES 3 ANS

29 - 06 - 2021 / MÂLES

CONTRÔLE DISCIPLINAIRE À 7H30

09h00 - 09h45	CLASSE 1 : ETALONS 4 À 8 ANS
10h00 - 10h45	CLASSE 2 : ETALONS 9 ET PLUS
11h00 - 11h45	CLASSE 3 : POULAINS DE 3 ANS
12h00 - 12h45	CLASSE 4 : POULAINS DE 2 ANS

1/ CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS

CONCOURS DES CHEVAUX ARABE-BARBE :

DATES	RÉGION	LIEU D'ORGANISATION
<i>LES 14 ET 15 JUIN</i>	<i>OUJDA/JERADA</i>	<i>HARAS NATIONAL D'OUJDA</i>
<i>LES 17 ET 18 JUIN</i>	<i>GUERCIF</i>	<i>CENTRE DE PROMOTION DE L'ELEVAGE EQUIN DE GUERCIF</i>
<i>LES 21 ET 22 JUIN</i>	<i>BOUZNIKA</i>	<i>HARAS NATIONAL DE BOUZNIKA</i>
<i>LES 24 ET 25 JUIN</i>	<i>MEKNES/FES</i>	<i>HARAS NATIONAL DE MEKNES</i>
<i>LES 28 ET 29 JUIN</i>	<i>MISSOUR/ IFRANE</i>	<i>CENTRE DE PROMOTION DE L'ELEVAGE EQUIN DE MISSOUR</i>
<i>LES 1 ET 2 JUILLET</i>	<i>KHENIFRA/KHEMISSET</i>	<i>HIPPODROME DE KHEMISSET</i>
<i>LES 5 ET 6 JUILLET</i>	<i>EL JADIDA</i>	<i>HARAS NATIONAL D'EL JADIDA</i>
<i>LES 8 ET 9 JUILLET</i>	<i>SAFI</i>	<i>STATION DE MONTE DE SEBT GZOULA</i>
<i>LES 12 ET 13 JUILLET</i>	<i>AGADIR</i>	<i>COMPLEXE AGADIR FANTASIA</i>
<i>LES 15 ET 16 JUILLET</i>	<i>BENI MELLAL</i>	<i>TERRAIN A COTE DU SOUK REGIONAL DE DAR OULAD ZAIDOUH</i>
<i>LES 22 ET 23 JUILLET</i>	<i>MARRAKECH</i>	<i>HARAS NATIONAL DE MARRAKECH</i>

Les concours d'élevages des chevaux Arabe-Barbe sont organisés sur 2 jours, le premier jour est dédié aux femelles, le 2^{ème} aux mâles.

PRÉAMBULE

Les concours d'élevage représentent un rendez-vous annuel incontournable pour le développement des races chevalines Barbe, Arabe barbe et Pur-Sang Arabe au Maroc. Ces concours consistent à primer et encourager les meilleurs chevaux par race et sont également une occasion pour la SOREC d'évaluer son programme d'amélioration génétique et d'apprécier les chevaux issus de la monte.

Consciente de la crise de pandémie actuelle que connaît notre Royaume, la SOREC a étudié les contraintes opérationnelles d'organisation, et envisage de réaliser ces concours à huis clos sans présence du public avec une édition spéciale et adaptée.

La SOREC a également mis en place un cahier des charges respectant toutes les mesures de sécurité sanitaire que le gouvernement préconise. Tenant compte ainsi des restrictions de déplacement et de groupement élargi d'individus.

Par ailleurs, cette édition connaîtra également une nouvelle planification des concours, à savoir l'organisation de 11 concours régionaux pour la race Arabe-Barbe avec l'organisation d'un concours sur la ville d'Agadir. Les concours seront organisés comme suit, un jour dédié aux femelles et le lendemain dédié aux mâles.

Les conditions de participation ont été revues pour permettre une participation plus élargie que celle de la dernière édition. Les frais d'engagement ainsi que les indemnités de transport sont toujours suspendus pour cette édition.

Enfin les demandes d'engagement seront effectuées en ligne sur le du portail des haras nationaux haras.sorec.ma à l'instar de l'édition précédente.

2/ REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS D'ELEVAGE

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Ces concours sont ouverts aux chevaux enregistrés aux stud-books nationaux de race déjà inscrits courant les 4 dernières années aux concours d'élevage ou nouvellement inscrit pour cette édition.

En vue des conditions difficiles du COVID 19 et afin de minimiser les déplacements pour les raisons de sécurités sanitaires, les indemnités de transport ne seront pas remises cette année. Par ailleurs, pour éviter les déplacements aux haras nationaux, les engagements se feront cette année également au niveau du portail des haras nationaux, rubrique « Engagement concours » <https://haras.sorec.ma>.

Un formulaire de demande d'engagement en ligne est disponible au niveau du site web. Les notifications d'engagement seront envoyées par SMS ou WhatsApp aux numéros renseignés dans le formulaire de demande d'engagement en ligne. Il est important de noter que la demande d'engagement ne garantit pas l'inscription définitive aux concours. Seules les notifications qui seront envoyées après traitement du dossier renseignent sur la validation ou pas de la participation aux concours.

RESTRICTION D'INSCRIPTION GENERALE

Les chevaux hongres ou ayant couru l'année en cours ne sont pas autorisés à y participer.

Un même cheval ne peut participer qu'à un seul concours régional et aucun changement des classes n'est autorisé après

inscription. Les chevaux inscrits dans une classe donnée, ne seront pas autorisés à changer de classes le jour du concours.

SYSTEME DE JUGEMENT

Le système utilisé dans les classes est: Le jugement collégial avec des notes de classement, ainsi les appréciations données pour chaque partie du cheval jugée seront traduites en notes. Le score final du cheval résultera de l'addition des notes (Type + Modèle + Membre + Mouvement) sur 20 points. Les demi-points sont admis.

RÈGLE EN CAS D'EX-AEQUO

En cas d'ex-æquo dans les classes :

C'est la note de type (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note modèle (avec 2 décimales après la virgule). Si cela est nécessaire, un juge, choisi par vote, désignera le numéro de cheval de sa préférence.

JURY

Il sera composé d'au moins 3 juges choisis parmi la liste officielle dont 1 OMCB.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

Composée d'un minimum de 3 membres, choisis parmi la liste officielle, dont un vétérinaire. Le chef de la commission du Comité disciplinaire du concours est un juge DC « A ».

CONTRÔLE DE NOTATION

Une personne sera nommée responsable de la manipulation correcte des notes et l'annonce des points donnés par chaque juge.

DOTATION

Les dotations seront réglées selon les barèmes spécifiques à chaque race.

DISCIPLINE

Tout manquement à la courtoisie ou désobéissance envers les officiels dont ferait preuve, le propriétaire, le présentateur, le palefrenier, ou n'importe quelle personne associée à ceux qui participent au concours, entraînera la disqualification du cheval, qui ne sera pas jugé.

L'organisation se réserve le droit d'écarter du concours un cheval, ou personne associée sans fournir compensation ou dédommagement

INDEMNITÉS DE PARTICIPATION

En vue des conditions difficiles liées à la pandémie du covid 19 et afin de minimiser les déplacements des chevaux et des personnes pour des raisons de sécurité sanitaire, les indemnités de transport ne seront pas remises cette année.

INDEMNITÉ ET NON RESPONSABILITÉ

La SOREC ne sera pas tenue responsable des pertes, dommages ou blessure survenant à l'un des chevaux présentés ou tout autre article de tout genre. Tous les chevaux seront sous le contrôle et la direction du Comité du Concours mais au risque du propriétaire seulement, qui sera responsable de toute perte, dommage ou blessure de toute personne, animaux ou biens causé par lui, ses employés ou tout animal lui appartenant ou présenté par lui.

ACCOMPAGNATEURS DU CHEVAL

Seuls les propriétaires et une personne par cheval seront habilités à concourir lors de l'évènement. La présence du public n'est pas autorisée cette année vue la situation de crise sanitaire.

RÈGLES DE PARTICIPATION

R 1. En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les éleveurs s'engagent à respecter et à faire respecter, sans aucune réserve, par les personnes qui les accompagnent, le règlement des concours.

Ils se soumettront à la juridiction de la Commission Disciplinaire du concours (CD) Tout cheval engagé en ligne est sous la responsabilité de son propriétaire.

R 2. Les chevaux devront se présenter au concours avec un document d'accompagnement contenant l'ensemble de ses vaccinations et aux noms de leurs nouveaux propriétaires.

R 3. Aucun changement des classes n'est autorisé après inscription. Les chevaux inscrits dans une classe donnée, ne seront pas autorisés à changer de classes le jour du concours.

R 4. Les chevaux qui ont concourus dans un concours régional ne peuvent pas participer ou être engagés pour un autre concours régional dans la même année même en cas de changement de propriété

ORGANISATION DU CONCOURS

R 5. Le catalogue du concours sera affiché sur le lieu du concours le jour du concours. Il contiendra, en plus du règlement du concours, des officiels et du déroulé de concours, le nom de chaque cheval de son pedigree, sa date de naissance, sa robe, son propriétaire et naisseur. Si le nom d'un cheval ne figure pas dans le catalogue, sa participation au concours ne sera autorisée que si l'exposant n'est pas responsable de cette omission ; la décision à ce sujet reviendra à la Commission Disciplinaire.

R 6. Sur la piste (ring de présentation), toute communication entre juges et exposants avant la remise des prix ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire du chef de piste.

PRÉSENTATION EN MAIN

R 7. Toutes personnes adultes présentant un cheval doit être convenablement vêtue. Est admis tout vêtement adapté au concours. Les vêtements portés par les présentateurs des chevaux ne doivent pas être pourvus d'une marque distinctive qui pourrait donner des renseignements concernant le cheval présenté.

R 8. Les juges pourront refuser de juger un cheval présentant un comportement dangereux et lui demander de se retirer par l'intermédiaire du chef de piste.

R 9. Les juges peuvent demander au présentateur d'un cheval, par l'intermédiaire du chef de piste, de lui ouvrir la bouche ou de lui lever un pied pour l'inspecter.

R 10. Les concurrents seront jugés à l'arrêt, au pas et au trot. Les présentateurs qui ne respectent pas les instructions du chef de piste à ce sujet pourront recevoir des avertissements de la part du chef de piste.

R 11. a) Les chevaux devront être présentés au paddock au plus tard 15 minutes avant le début de leur classe. Les participants qui se présentent trop tard pour participer au défilé autour du ring seront exclus de leur classe

R 12. Les étalons et les poulains âgés de trois ans et plus doivent être présentés avec un filet et un mors convenables qui sont à la fois sûrs et confortables pour le cheval. Tous les filets de présentation sans mors doivent également être sûrs et confortables pour le cheval.

R 13. Un cheval qui s'échappe 2 fois dans les rings des concours sera disqualifié.

BIEN ÊTRE

R 14. Lorsque le cheval boite, les juges peuvent juger et classer le cheval en question ou le renvoyer. Si la boiterie est accompagnée de douleur, le cheval sera disqualifié par les juges.

La commission disciplinaire peut retirer du concours tout cheval présentant des signes de stress évident (sudation, tremblement, abattement. . .), tout cheval ayant un comportement violent pouvant provoquer des incidents.

R 15. Il est interdit de changer la couleur naturelle de la peau, des poils ou des sabots.

Il est permis d'utiliser de l'huile pour sabots, de la vaseline ou de l'huile et de la craie sur les jambes blanches.

R 16. Dans toute l'enceinte du concours et dans les écuries, l'utilisation excessive de la cravache, l'affliction de douleurs par tout autre moyen est interdite en permanence. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'exposant dont le cheval est sous sa responsabilité. Le cheval ayant subi ces mauvais traitements peut être disqualifié à la discrétion du comité disciplinaire ou du panel des juges.

R 17. Les chevaux présentant des signes de maladie ne peuvent pas participer à un concours, selon la décision du vétérinaire de la CD.

Si le vétérinaire du CD diagnostique les symptômes d'une maladie contagieuse, le cheval ne sera pas admis sur le lieu du concours et ne pourra pas participer.

R 18. Les règles en matière de vaccination pour les concours requièrent des rappels à intervalles de 12 mois après le premier rappel de la primo-vaccination.

R 19. Tout exposant doit avertir la commission disciplinaire de tout traitement médical de son cheval par le vétérinaire du concours. Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire du concours.

R 20. Tout cheval peut être testé par la commission disciplinaire, ou à la demande des juges, si elle estime que le cheval en question a peut être reçu de manière intentionnelle ou non des substances qui peuvent modifier les performances, le comportement et les allures du cheval.

R 21. La vaccination contre la grippe équine est obligatoire pour tous les chevaux engagés dans un concours.

- a. Tous les chevaux doivent avoir reçu une primo vaccination sous forme de deux injections espacées de 21 à 30 jours maximum. Les poulains sevrés devraient commencer leurs protocoles de vaccination.
- b. Ensuite une troisième injection, appelée premier rappel de vaccination, doit être administrée au 6ème mois suivant la seconde injection de la primo vaccination ;c) Les rappels de vaccination doivent être administrés tous les 12 mois c'est-à-dire dans les 365 jours suivants la dernière injection.
- c. Aucune injection ne doit être réalisée dans les 7 jours précédant la date d'arrivée sur le site du concours.
- d. Voie d'administration : le vaccin doit être administré selon les instructions du laboratoire. Il est interdit de changer le mode d'administration entre la première et la seconde injection de la primo vaccination.
- e. Les vaccins doivent être réalisés par un vétérinaire sanitaire. Les détails du vaccin, numéro de série, date et voie d'administration, doivent être enregistrés dans le document, avec la signature et le tampon du médecin vétérinaire ayant procédé à la vaccination.
- f. L'ajout des détails de vaccination dans un nouveau document ou un duplicata : si l'historique de vaccination d'un cheval est très long, le vétérinaire pourra établir le constat suivant : L'historique de vaccination de ce cheval est correct en date du... (Ajouter la date de la dernière injection). Avec la signature et le tampon du médecin vétérinaire.
- g. Tout cheval qui n'est pas correctement vacciné est écarté du lieu des concours

SANCTIONS

R 22. Avertissements verbaux: Les membres des CD, le panel de juges à travers le chef de piste, pourront émettre des avertissements verbaux.

Un deuxième avertissement entrainera la disqualification.

R 23. pour une vaccination non conforme (après la primo-vaccination, réf à la R 21), le propriétaire, selon le retard, paiera une amende ou son cheval sera retiré.

- Jusqu'à un mois de retard sur le rappel annuel de vaccination, ou le rappel de Six mois, une amende de 500 Dh sera appliquée, le cheval sera autorisé à concourir.
- Plus d'un mois de retard, le cheval doit être écarté du lieu des concours

RÉCLAMATIONS

R 24. Tout propriétaire d'un cheval inscrit au concours pourra déposer une réclamation concernant une prétendue violation « des règles du concours » de la SOREC, qui doit être réalisée par écrit dans l'heure suivant la violation du règlement et contre signée par 2 témoins. Une caution de 1000 DH, sera déposée auprès du CD et pourra être retenue et confisquée en faveur de la SOREC, si la réclamation est considérée non fondée à la discrétion du CD. Le chef de la commission disciplinaire devra faire son investigation concernant cette prétendue infraction et en faire un rapport qui sera transmis au comité national des juges pour traitement.



3/CONCOURS DE CHEVAUX ARABE-BARBE

Les inscriptions des chevaux seront réparties selon leurs lieux d'élevage comme suit :

CONCOURS	PROVINGES ET PRÉFECTURES
<i>OUJDA/JERADA</i>	<i>OUJDA, BERKANE, NADOR, DRIOUCH. JERADA, FEGUIG,BOUARAFA</i>
<i>GUERCIF</i>	<i>GUERCIF, TAOURIRT,TAZA</i>
<i>MISSOUR/IFRANE</i>	<i>BOULEMANE, IFRANE</i>
<i>MEKNÈS/FES</i>	<i>MEKNES, EL HAJEB , SIDI KAGEM, SIDI SLIMANE, FES, MOULAY YACCOUB, SEFFROU, TAOUNATE</i>
<i>KHÉNIFRA/KHEMISSET</i>	<i>KHENIFRA, MIDELT, KHEMISSET</i>
<i>BOUZNIKA</i>	<i>KENITRA, BEN SLIMANE, CASA, NOUACEUR (COMMUNES DAR BOUAZZA, OULAD SALEH, OULAD AZZOUZ, BOUSKOURA ET NOUACEUR) BERRECHID (COMMUNES DU CERCLE DU GARA ET COMMUNE DE DAROUA), RABAT, SALÉ, SKHIRAT-TEMARA ; MEDIUMA</i>
<i>EL JADIDA</i>	<i>EL JADIDA, SIDI BENNOUR, SETTAT ; BERRECHID (À L'EXCEPTION DES COMMUNES DU CERCLE DU GARA ET COMMUNE DE DAROUA).</i>
<i>MARRAKECH</i>	<i>MARRAKECH, RAHMANE, EL KALAA, AL HOUZ, CHICHAOUA ,YOUSOUFIA.</i>
<i>AGADIR</i>	<i>AGADIR, TIZNIT, INZAGAN, CHTOUKA-AIT BAHA, TAROUDANT,TATA, GUELEMIM, SIDI IFNI.</i>
<i>SAFI</i>	<i>SAFI, ESSAOUIRA</i>
<i>BENI MELLAL</i>	<i>BENI MELLAL, AZILAL, FQUIH BENSALAH, K HOURIBGA</i>

LES CLASSES

CLASSE	CATÉGORIE - FEMELLES
<i>CLASSE 1</i>	<i>POULINIÈRES SUITEES DE 4 A 8 ANS</i>
<i>CLASSE 2</i>	<i>POULINIÈRES SUITEES DE 9 ET PLUS</i>
<i>CLASSE 3</i>	<i>POULINIÈRES NON SUITEES DE 4 A 8 ANS</i>
<i>CLASSE 4</i>	<i>POULINIÈRES NON SUITEES DE 9 ANS ET PLUS</i>
<i>CLASSE 5</i>	<i>POULICHES DE 3 ANS</i>
<i>CLASSE 6</i>	<i>POULICHES DE 2 ANS</i>

CLASSE	CATÉGORIE - MÂLES
<i>CLASSE 1</i>	<i>MALES DE 4 A 8 ANS</i>
<i>CLASSE 2</i>	<i>MALES DE 9 ANS ET PLUS</i>
<i>CLASSE 3</i>	<i>POULAINS DE 3 ANS</i>
<i>CLASSE 4</i>	<i>POULAINS DE 2 ANS</i>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve des femelles :

Classe 1 : Poulinières suitées de 4 à 8 ans

- Ouverte aux juments suitées en 2021 et ayant eu min 1 classement courant les 4 dernières années aux concours d'élevage.
- Ouverte aux juments suitées en 2021 nouvellement inscrites aux concours d'élevage. Important : La présence des poulains reste au choix du propriétaire pour les concours régionaux.

Classe 2 : Poulinières suitées de 9 et plus

- Ouverte aux juments suitées en 2021 et ayant eu min 1 classement courant les 4 dernières années aux concours d'élevage.
- Ouverte aux juments suitées en 2021 nouvellement inscrites aux concours d'élevage. Important : La présence des poulains reste au choix du propriétaire pour les concours régionaux.

Classe 3 : Poulinières non suitées de 4 à 8 ans

- Ouverte aux juments non suitées, ayant participé courant les 4 dernières années aux concours d'élevage et ayant réalisé une saillie 2021 ou ayant un minimum de 1 produit Arabe Barbe dans leurs carrières. Le produit doit être inscrit au Stud Book Marocain de sa race (SBM).
- Ouverte aux juments non suitées, nouvellement inscrites aux concours d'élevage, ayant réalisé une saillie 2021 ou ayant un minimum de 1 produit Arabe Barbe dans leurs carrières. Le produit doit être inscrit au Stud Book Marocain de sa race (SBM).

Classe 4 : Poulinières non suitées de 9 et plus

- Ouverte aux juments non suitées, ayant participé courant les 4 dernières années aux concours d'élevage et ayant réalisé une saillie 2020 ou 2021 et ayant un minimum de 2 produits Arabe barbe dans leurs carrières. Le produit doit être inscrit au Stud Book Marocain de sa race (SBM).

Classe 5 : Pouliches de 3 ans

- Ouverte aux pouliches de 3 ans.

Classe 6 : Pouliches de 2 ans

- Ouverte aux pouliches de 2 ans.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve des mâles :

Classe 1 : Mâles de 4 à 8 ans

- Ouverte aux mâles ayant eu au minimum 1 classement courant les 4 dernières années aux concours d'élevage
- Ouverte aux mâles nouvellement inscrits aux concours d'élevage.

Classe 2 : Mâle de 9 et plus

- Ouverte aux mâles ayant participé courant les 4 dernières années aux concours d'élevage et ayant un minimum de 3 produits Arabe barbe dans leurs carrières. Les produits doivent être inscrits au Stud Book Marocain de leurs races (SBM).

Classe 3 : Poulains de 3 ans

- Ouverte aux poulains de 3 ans.

Classe 4 : Poulains de 2 ans

- Ouverte aux poulains de 2 ans.

*Ces conditions peuvent être ajustées ou revues selon l'évolution de la pandémie

DOTATIONS

Les dotations seront réglées selon le barème suivant :

CLASSE	M 4 À 8	M 9 ANS ET PLUS	M 3 ANS	M 2 ANS	F S4 À 8	FS 9 ANS ET PLUS	F NS 4 À 8	F NS 9ANS ET PLUS	F 3 ANS	F 2 ANS
1er prix	12000	12000	10000	10000	17000	16000	15000	14000	13000	13000
2 ^{ème} prix	11000	11000	9000	9000	16000	15000	14000	13000	12000	12000
3 ^{ème} prix	10000	10000	8000	8000	14500	13500	12500	11500	10500	10500
4 ^{ème} prix	9000	9000	7000	7000	13000	12000	11000	10000	9000	9000
5 ^{ème} prix	8000	8000	6000	6000	12000	11000	10000	9000	8000	8000
6 ^{ème} prix	6000	6000	5000	5000	9000	8000	7500	6500	6000	6000
7 ^{ème} prix	5500	5500	4500	4500	8500	7500	7000	6000	5500	5500
8 ^{ème} prix	5000	5000	4000	4000	8000	7000	6500	5500	5000	5000
9 ^{ème} prix	4500	4500	3500	3500	7500	6500	6000	5000	4500	4500
10 ^{ème} prix	4000	4000	3000	3000	7000	6000	5500	4500	4000	4000
11 ^{ème} prix	3500	-	2500	2500	6500	5500	5000	4250	3500	3500
12 ^{ème} prix	3000	-	2000	2000	6000	5000	4500	3750	3000	3000
13 ^{ème} prix	2500	-	1500	1500	5500	4500	4000	3500	2500	2500
14 ^{ème} prix	2000	-	1250	1250	5000	4000	3500	3250	2000	2000
15 ^{ème} prix	1500	-	1000	1000	4500	3500	3000	3000	1500	1500
16 ^{ème} prix	-	-	-	-	4000	3000	-	-	-	-
17 ^{ème} prix	-	-	-	-	3500	2500	-	-	-	-
18 ^{ème} prix	-	-	-	-	3000	2000	-	-	-	-
19 ^{ème} prix	-	-	-	-	2500	1500	-	-	-	-
20 ^{ème} prix	-	-	-	-	2000	1000	-	-	-	-



الشركة الملكية لتشجيع الفرس

SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL